



REPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA

Commune d'Ascain / Azkaingo Herriko Etxea

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal

du 27 avril 2026 à 20H30 heures

2026ko apirilaren 27a, arratsaldeko 20:30ak

Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Sommaire / Aipagaiak :

Noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante, du secrétaire de séance	2
2026-28 Débat sur la politique générale de la Commune d'Ascain/Azkaingo Herriaren politika orokorrari buruzko eztabaida.....	3
2026-29 Adoption du Règlement budgétaire et financier / Herriko aurrekontu eta finantza araudiaren onartzea	13
2026-30 Rectificatif de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025 : Budget Principal de la Commune/ 2025eko ekitaldiko emaitzen esleipenaren zuzenketa : Herriaren Orokor Buxeta	13
2026-31 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création de postes / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : lanpostu sortzeak.....	14
2026 -32 Vote du Budget Primitif 2026 Budget Principal de la Commune / 2026ko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena.....	14
2026-33 Vote du Budget Annexe Primitif 2026 Zubiondo / 2026ko ekitaldiko Zubiondo Eranskin Buxetaren aurrekontuen onarpena	19
2026-34 Fixation des taux des 3 impôts locaux pour l'année 2026 / 2026 urteko herriko 3 zergaen finkatzea	20
2026-35 Participation 2025/2026 aux frais de fonctionnement de l'OGEC / OGECaren ibilmoldearendako 2025/2026ko diruzko partehartzea	21
2026-36 Participation 2025/2026 aux frais de fonctionnement Ikastola / Ikastolaren ibilmoldearendako 2025/2026ko diruzko partehartzea	21
2026-37 Participation classes de neige pour enfants de l'école publique d'Ascain/Elurretako eskolarendako Azkaingo eskola publikoko haurrentzat diru laguntza	22
2026-38 Participation classes de neige pour enfants de l'école Sainte Marie d'Ascain / Ezagutza eskolarendako Azkaingo Sainte Marie Eskolako haurrentzat diru laguntza.....	23
2026-39 Signature de deux conventions de servitudes au profit d'ENEDIS pour les parcelles cadastrées section AV numéros 211 et 173 /AV 211 eta 173 kadastratuko lur zatiendako ENEDISekin bi hitzarmen zor izenpetzea.....	23
2026-40 Constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2030 du pôle territorial Sud Pays Basque / Hego Lapurdiko Lurralde Eremuko 2027-2030 Lurralde Hitzarmen Orokorra eraikitzeke manaketa-multzo baten sortzea	24

Noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante, du secrétaire de séance

Date de la convocation / Deialdiaren data : 21 avril 2026 / 2026ko apirilaren 21a

- Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua : 27
- Nombre de présents / Hor zirenak : 27

Président de séance / Biltzarburua

- Bénédicte LUBERRIAGA

Etaient présents / hor izenak

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| · LUBERRIAGA Bénédicte, | · GUISON Valérie, |
| · MOUHICA Jean Pierre, | · ISASA Didier, |
| · OZCORTA LARZABAL Élodie, | · DELQUÉ Sabine, |
| · MAURY Christian, | · SALAÛN Anne-Cécile, |
| · CLUCHIER Florence, | · CATTEAU Marie, |
| · ZITTEL Erick, | · MORICEAU Mathieu, |
| · MERCIER Marie, | · CHARRIER Alain, |
| · OROZ Mikel, | · MANTEROLA Elorri, |
| · AZARETE Jean Louis, | · ARIN LARRAÑAGA Iraia, |
| · MUNIER Frédéric, | · TAILLEBOIS Laura, |
| · IRAZOQUI Christine, | · SOLORZANO Eki, |
| · DAGUERRE Sandrine, | · LADUCHE Jean Louis, |
| · DÉSERT Xabi, | · UGARTE Jean Pascal, |
| · ROUSSEAU Dominique, | |

Secrétaire de séance / Biltzar idazkaria

- Marie CATTEAU

Mme la Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

2026-28 Débat sur la politique générale de la Commune d'Ascain/Azkaingo Herriaren politika orokorrari buruzko eztabaida

L'article L2121-19 du CGCT prévoit qu'à la demande d'au moins un dixième des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la Commune ait lieu. Il ne peut y avoir plus d'un débat par an.

Les 5 membres de la liste Azkaine Bai ayant formulé cette demande, Mme la Maire présente la politique générale de la Commune d'Ascain :

« Comme je vous l'avais expliqué lors de votre première demande de débat, avant de savoir où l'on va, il faut savoir où l'on est, et nous n'avons pas été déçus de ce que nous avons découvert dans ce premier mois. Deux grands sujets ont occupé notre temps. Tout d'abord l'école, un chantier à l'arrêt, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan financier. De très nombreuses réunions ont permis de renouer le lien et de remettre le chantier en marche. Tout n'est pas réglé, mais grâce au temps passé et à l'énergie déployée par les élus en charge du dossier, on peut raisonnablement espérer une fin proche et donc le début d'une nouvelle aventure pour les écoliers d'Ascain. Donc nous pensons pouvoir déménager dans les deux dernières semaines scolaires ce qui permettra ensuite au centre aéré de venir dans cette nouvelle école et de libérer l'ancienne école publique pour faire des travaux afin de permettre un déménagement de l'Ikastola, je pense, à la suite, en août. Et ainsi à la rentrée, l'école publique serait dans ses nouveaux locaux, l'Ikastola serait dans ses nouveaux locaux. Sauf vraiment catastrophe, je pense qu'on va y arriver. Deuxième gros sujet, c'était le budget. Je ne vais pas rentrer dans les détails puisqu'on va en parler après. Mais voilà, ça nous a permis de voir où on en était, de s'approprier ce budget avec l'aide précieuse d'Arantxa et de Bruno. Concernant les 6 ou même 7 années à venir, nous avons quand même des pistes de travail. Nous voulons mettre en place les mesures concrètes et réalistes que nous avons proposées durant la campagne municipale. Donc cela s'articule autour de plusieurs thèmes principaux. Premier thème, c'est un cadre de vie équilibré. De nombreux projets immobiliers vont certainement se concrétiser durant ce mandat et c'est une bonne chose parce qu'il faut du logement pour nos jeunes, pour nos moins jeunes. Donc nous voulons cependant que ces projets soient acceptés par tous et donc créer des conditions favorables à l'intégration de ces nouveaux logements. Nous allons élaborer un programme de voirie donc avec la réfection de certaines routes, l'aménagement, la sécurisation et un accent particulier sera mis sur la rue Burdin Bidea et le carrefour du Lavoir. On sait ce qu'il n'est pas possible de faire, on sait qu'on ne peut pas faire de carrefour mais on va étudier ce qu'il est possible de faire très vite. Nous voulons également nous occuper du stationnement : malheureusement il n'y a plus de terrain en UE, c'est-à-dire équipement collectif, qui aurait permis d'en créer de nouveaux. Donc nous voulons optimiser le stationnement existant et aussi continuer à essayer d'avoir l'autorisation de faire un parking relais à l'entrée du village au niveau de l'ancienne FNACA. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'autorisation de l'État, mais voilà, je vais rapidement rencontrer le préfet et relancer ce projet. Nous voulons également un cadre de vie sécurisé et, pour cela, nous allons faire un travail sur l'éclairage public. Nous aimerions progressivement mettre en place un système de détection de présence, ce qui fait que même la nuit il y aurait de la lumière quand quelqu'un passe. Ça serait bien pour les habitants mais aussi pour peut-être dissuader certains comportements. Il y a encore eu ce week-end des cambriolages : alors que les personnes étaient dans leur chambre, des cambrioleurs sont venus dedans. Il y a vraiment des soucis. Donc, nous ne nous interdirons pas non plus de faire une étude sur la vidéoprotection, alors pas pour mettre des caméras partout, mais j'en ai parlé avec les

gendarmes aujourd'hui et ils souhaiteraient qu'il y ait des caméras aux entrées et sorties du village pour au moins pouvoir voir qui a pu entrer pour des actes répréhensibles. Donc ça sera une étude que nous ferons. Ces sujets simples mais importants pour les Askaindar sont souvent revenus dans les diverses réunions de concertation que nous avons organisées et cette concertation, nous voulons la sanctuariser grâce à la mise en place de comités de quartier. C'est ce à quoi a commencé à travailler notre élu en charge de ce dossier ; ces comités de quartier, c'est vraiment quelque chose d'important, nous voulons le faire bien, donc ça prend un peu de temps mais ça sera essentiel pour renforcer le dialogue entre les habitants et la municipalité, mais aussi entre les Askaindar eux-mêmes. Le deuxième thème que nous voulons travailler c'est la jeunesse. Accompagner la jeunesse d'Ascaïn c'est important donc de la plus tendre enfance : c'est-à-dire en ce qui concerne la crèche, nous espérons et nous sommes actifs pour qu'à la rentrée les locaux actuels de l'Ikastola soient libérés. Très vite, nous allons mettre en œuvre des travaux qui permettront d'accueillir la crèche en 2027 dans ses locaux. Justement, le 4 mai, nous avons une réunion avec l'architecte qui a déjà commencé à travailler sur le dossier. À plus long terme, nous essaierons également de regrouper sur ce lieu les assistants maternels qui actuellement se retrouvent à Herri Etchetoa et faire avec l'EHPAD, la maison de retraite Adina, ainsi un lieu intergénérationnel entre les personnes plus âgées et la petite enfance. En ce qui concerne le centre de loisirs, malheureusement la conception de la nouvelle école n'a pas vraiment pensé à ce public, il n'y a pas eu de lieu dédié mais nous avons quand même identifié des possibilités pour qu'ils puissent s'y installer confortablement. On va continuer à travailler ça avec eux et nous souhaitons également associer plus les parents dans ce qui peut se faire au centre de loisirs. Nous voulons également mettre en place un conseil municipal des enfants pour les CM1 en CM2. Et enfin, nous avons le souhait de faire un pôle adolescent pour les 12-17 ans : c'est quelque chose qui n'existe pas, il y a le ticket sport mais là ça serait un lieu vraiment dédié pour eux avec une personne, un agent de la mairie qui les aiderait à faire des activités, des projets, mais que ça soit quand même eux qui soient les moteurs. En ce qui concerne les solidarités, demain nous aurons le premier CCAS, Donc tout ça, nous allons le travailler, toutes les solidarités, les projets d'insertion, développer des actions de sport santé, tout ça se travaillera au sein du CCAS, j'espère tous en commun. Également, un appui fort sera maintenu auprès de la maison de retraite. Récemment, avec l'adjoint aux finances, j'ai rencontré HECIA ; c'est l'organisme qui s'occupe de la gestion de la maison de retraite, ils apportent un soutien à la gestion et donc nous allons travailler avec eux et voir pour établir un calendrier de travaux nécessaires à la pérennisation de ce lieu si important pour nos habitants. La solidarité, c'est aussi nos associations. Soutenir les bénévoles et rendre les actions associatives plus visibles, c'est renforcer le lien social. Donc être présents aux côtés des associations sera l'engagement fort pour les années à venir. Nous voulons être présents et à l'écoute de leurs besoins. Leurs besoins, ça peut être du matériel. Il y a deux chapiteaux à la mairie qui sont en fin de vie, donc nous avons fait des devis et peut-être si on arrive à en acheter un cette année, ça on ne peut pas le garantir, on verra l'évolution du budget, de ce qui se fait ou pas. Mais en tout cas, en 2027, on va changer les chapiteaux. On veut également avoir de nouvelles tables, de nouvelles chaises pour les associations. Nous allons les accompagner aussi techniquement dans leurs événements et faire également des événements avec eux. Et notamment, il y a une réunion le 30 avril prochain. On a invité toutes les associations pour parler du futur forum des associations que nous souhaiterions plutôt à Kiroleta afin de permettre des activités, qu'il n'y ait pas juste des tables ou des associations, mais qu'il y ait des activités qui soient proposées tout au long. On verra avec eux si c'est toute la journée ou une partie de la journée. On les associe et donc il y a des élus qui vont les rencontrer le 30 avril prochain. Nous allons maintenir bien sûr un entretien régulier

des installations et également des travaux plus conséquents à Kiroleta sur un programme pluriannuel. Donc, là aussi, des rencontres sont organisées avec des associations, par exemple le rugby soit des vestiaires, la salle de basket, s'il y a aussi des choses à faire. Donc on va continuer à les rencontrer et établir ce plan de travaux. Tous ces travaux seront faits évidemment en tenant compte d'un souci permanent d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Parce qu'en effet, la transition écologique est un sujet transversal qui animera tous nos projets. Nous nous intéressons donc aux bâtiments dont l'étude d'amélioration énergétique a déjà été réalisée grâce au programme ELENA. Il y a eu des études sur Bil Toki, la mairie, ses annexes et nous, voudrions en faire d'autres aussi pour Jauregia. Notamment dans les projets, on voudrait faire une salle du conseil vraiment dédiée, c'est-à-dire qu'il y a une salle du conseil en face, mais elle n'est pas accessible. Donc on va la rendre accessible, ensuite la rendre avec des micros, un vidéoprojecteur, afin que tous les élus s'y sentent mieux, mais également que le public soit plus associé, on pourrait diffuser des choses et pourquoi pas également filmer les conseils municipaux pour que ça soit diffusé sur les réseaux. Dans des actions concrètes, on veut continuer aussi à déployer les modes de charge pour les voitures électriques. Donc il y en a déjà à Xurio et là, très vite, il y a trois bornes supplémentaires qui vont être ajoutées, donc six places de plus pour pouvoir charger sa voiture. Nous voulons également mettre des attaches vélo dans le village, notamment au Pont Romain, à côté des commerces. Et enfin, selon le budget à plus long terme, nous voulons voir si nous pouvons concrétiser la voie verte Urrugne-Ascaïn. Nous avons sollicité l'Agglomération pour relancer ce dossier. Et également, on aurait le souhait de continuer la voie verte Saint-Jean de Luz Ascaïn vers Saint-Pée. J'en ai déjà un peu parlé avec le maire de Saint-Pée, mais bon pour l'instant, c'est juste un projet, ça serait plutôt dans ce mandat une étude et concrétiser plus celle Urrugne-Ascaïn. Enfin, je voudrais vous parler de notre plan d'action pour l'euskara. Il s'articule autour de trois axes. Le premier axe, c'est de transmettre l'euskara aux jeunes générations. Tout d'abord, le centre de loisirs. À l'agglomération, il y a un programme Euskaraz Josta qui permet de travailler des formes d'accueil dans les centres de loisirs. Il y a quatre modèles d'accueil. Et nous, dans un premier temps, on souhaiterait travailler le bilingue à parité au minimum 50 % d'activité en euskara. Donc tout d'abord ça passe par une concertation avec les agents pour voir s'ils sont intéressés. Les premiers contacts : ils sont très intéressés et également on veut associer les parents à ce choix. Une fois que cela sera lancé, mais plutôt dans un deuxième temps, quand la crèche sera bien intégrée dans ses locaux, on voudrait voir avec eux également s'ils veulent rentrer dans une labellisation. Nous voudrions également pour les jeunes générations mettre en place des choses spéciales pour les ados. Alors à la rentrée, en septembre, on va proposer une master class avec Zarena Zarelako qui viendra faire un petit spectacle et après qui proposera un cours au public présent. On espère un public assez jeune pour les intéresser et animer aussi le village. Nous avons également signé un appel à projet, Mugaldeko Udalekuak pour 2027. Ça, a déjà été fait avec Urrugne, Sare et Oiartzun et donc nous nous mettons dans le processus. C'est pendant l'été, on aurait un groupe d'Askaindar qui seraient sélectionnés, qui se proposent et on essaiera de satisfaire ceux qui sont intéressés. Avec les autres communes, ils se déplacent plutôt à pied autour de ces communes, par la montagne ou les chemins. Et chaque commune accueille une soirée, le groupe d'ados et leur organise une soirée, un repas, des activités. Donc ça, c'est financé, chaque commune mettrait dans le pot commun environ 4 500 € et comme c'est un programme transfrontalier, on aurait une subvention de 3 000 €, ça nous coûterait dans les 1 500 €. Donc voilà, des actions comme ça, on essaie d'en trouver d'autres et également pour la petite enfance, il y a beaucoup de contes qui sont proposés à la bibliothèque et là, on a voulu aussi qu'il y ait des contes en basque. On a contacté des personnes qui vont le faire.

Par exemple en juin, c'est Mayi Zubeldia qui va venir. Donc ça c'est pour les jeunes générations. Mais nous avons également le souhait de faire vivre la langue basque au quotidien, donc rendre l'euskara plus visible. Demain, je reçois le comité des fêtes, je vais voir avec eux s'ils ont le projet de faire des choses en euskara. Il y a une action Euskaraz Barra Barra qui est dans les commerces. C'est un label qui montre aux personnes qu'il y a des bascophones dans le commerce et qui peuvent s'adresser en basque, donc ça on va le maintenir et également la communication bilingue des publications communales. Nous aimerions également mettre en place un atelier d'initiation à l'euskara pour les nouveaux arrivants. Nous allons continuer l'aide aux associations qui veulent traduire leurs publications. Également promouvoir la lecture en basque. Ce n'est pas une association mais il y a des Azkaindar qui ont un club de lecture, elles l'ont déjà fait. Donc nous, on a fait carrément une convention avec ces personnes pour faire 4 interventions d'auteurs en basque par an qui viendraient soit à Bil Toki, soit à la bibliothèque. On voudrait mettre en place le livret de famille bilingue avec vraiment un livret de famille officiel qui soit le même pour tout le monde en bilingue. Enfin, nous voulons également créer une dynamique au sein de la collectivité, donc, évidemment, poursuivre la formation des agents. En ce moment, il y a un agent du centre aéré qui se forme et la policière municipale. Également des temps de pratique au sein de la collectivité entre les agents volontaires, et s'il y a des élus volontaires. Et enfin, nous allons faire un atelier de sensibilisation pour tous les élus pour sensibiliser aux enjeux du développement de l'euskara. Donc voilà, je vous ai mis plusieurs thèmes, mais d'autres thématiques évidemment animeront également notre action, l'égalité femmes-hommes, le soutien au commerce, l'animation du village. Donc tout cela s'écrit au fil du temps. Nous avons bien conscience que ça ne sera pas toujours facile, qu'il y aura des imprévus au niveau local, mais aussi au niveau national ou international. Cependant, nous espérons que notre feuille de route sera étoffée et enrichie tout au long de ce mandat par des échanges constructifs avec vous tous.

Merci, donc je vous laisse débattre.

Mme Arin : Gau on, bonsoir. On voit bien que vous avez concrétisé une partie de vos engagements et on tenait à vous en remercier. Avant de commencer, on voulait simplement préciser qu'on va aborder cinq sujets en présentant à chaque fois notre vision. Alors est-ce que vous préférez réagir au fur et à mesure ou plutôt nous écouter d'abord et y répondre ensuite ?

Mme la Maire : Moi j'ai déroulé, vous pouvez dérouler et on débattrait ensemble.

Mme Arin : nous voulons être très clairs dès le départ Azkaine Bai sera une opposition constructive, nous ne sommes pas dans une posture de blocage mais pour qu'une opposition soit réellement constructive encore faut-il qu'elle soit entendue, respectée et associée aux décisions importantes pour notre commune or, aujourd'hui nous constatons que cette culture du dialogue peut encore être renforcée. Donc nous demandons une méthode différente, une gouvernance plus ouverte, plus transparente et plus participative, mais vous l'avez évoqué un petit peu dans votre présentation. Donc participative avec des Azkaindar d'abord, peut-être, pourquoi pas, en filmant ou en enregistrant les réunions publiques, mais participative aussi avec l'ensemble des élus municipaux, majorité comme opposition. Nous voyons bien l'ampleur du travail que vous menez et l'investissement que cela représente mais nous voulons être très clairs dès le début : notre rôle ne se limite pas à être informés des décisions une fois qu'elles sont prises, nous souhaitons pouvoir y contribuer en amont participer aux échanges et prendre pleinement part aux choix qui engagent notre commune. Nous représentons nous aussi une part importante des habitants et notre parole doit pleinement trouver sa place dans le débat. Dans cet esprit, nous formulons une

proposition simple et concrète, mais vous l'avez proposé aussi, donc la vidéo des conseils municipaux. Parce que la transparence ne fragilise pas la démocratie locale, elle la renforce.

Mme Manterola : nous souhaitons également évoquer un sujet de gouvernance qui nous interroge : votre récente élection au Conseil exécutif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Nous reconnaissons naturellement l'importance pour Azkaine d'être représenté dans les instances intercommunales et nous ne contestons pas le rôle que notre commune doit y jouer. Mais cette nouvelle responsabilité s'ajoute aujourd'hui à vos fonctions de Maire, que vous venez tout juste de prendre, ainsi qu'à votre mandat de conseillère départementale exercé depuis plusieurs années. Cette accumulation de responsabilités soulève une question simple et légitime : aurez-vous pleinement le temps nécessaire pour vous consacrer à Azkaine ? Notre inquiétude n'est pas personnelle, elle est institutionnelle. Dans une période où notre commune fait face à des défis majeurs, logement, transition écologique, jeunesse, vie associative, Azkaine a besoin d'une équipe pleinement mobilisée et d'une maire totalement disponible. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que ces responsabilités multiples ne se fassent jamais au détriment de notre commune. Je vais aborder maintenant le thème du logement. C'est une des priorités des habitants, des locaux, des Azkaindar, mais aussi des gens du territoire plus en général. De plus en plus de familles, de jeunes actifs, de personnes travaillant ici ne peuvent plus se loger dans leur propre commune. Face à cette situation, nous pensons qu'il faut agir sur plusieurs fronts. D'abord, lutter contre les fausses déclarations de résidence principale. C'est une fraude fiscale qui est inacceptable. Elle prive la commune de recettes importantes. On va en parler dans le budget juste après. Ce sont des dizaines de milliers d'euros en 2025 et ça aggrave la pression sur le logement permanent. Ensuite, nous devons pleinement utiliser les outils législatifs qui sont pour nous à notre disposition, notamment la loi LE MEUR- ECHANIZ qui permet d'agir plus fortement contre la prolifération des résidences secondaires et dans un territoire comme le nôtre, cette question ne peut plus être évitée. Enfin, pour nous, il faut s'attaquer au problème des logements vacants. 185 logements vacants à Azkaine, ce chiffre interroge, d'autant plus que votre majorité avait même identifié ce sujet comme prioritaire entre les deux tours des élections. Il faut désormais passer des paroles aux actes. Nous vous proposons notamment qu'Azkaine rejoigne le réseau 'Agir contre le logement vacant' comme l'a récemment fait Hendaye. Parce que permettre aux habitants de vivre au pays doit rester une priorité absolue pour nous.

Mme Taillebois : je vais aborder une autre thématique qui est importante pour nous, c'est la thématique de la transition écologique. Vous en avez longuement parlé, c'est très bien, mais on va continuer un petit peu sur ce thème. C'est un thème qui, pour nous, mérite une place centrale dans le débat et pourtant elle nous a semblé, au début, plutôt annexe, voire absente du début du mandat pour deux raisons : la première c'est un constat qui commence plutôt par un symbole. C'est-à-dire que confier la délégation de la transition écologique au 7e adjoint, qui gère également le sport, interroge sur la place réelle accordée aux enjeux de la transition écologique. Et ensuite, le deuxième signal, c'était l'absence ou l'oubli de cette thématique dans les délégations municipales, jusqu'à ce qu'on le fasse remarquer, et ça nous est apparu un peu comme un signal. Et là, vous nous avez montré que vous avez pris position pour la transition écologique. Donc c'est très bien. Et bien évidemment, ça nous oblige à rester vigilants et proactifs sur cette question. Donc pour nous, la transition écologique n'est pas un sujet secondaire. Et vous l'avez rappelé, c'est très bien, c'est vraiment une question transversale, elle doit vraiment être traitée au même titre que l'urbanisme,

le social. Et donc c'est vraiment sur tous les aspects des questions de la municipalité qu'il faudra s'en emparer. C'est vraiment une question du quotidien qui anime tous les citoyens, et c'est le rôle d'une mairie de s'en emparer. Et cette transition écologique, on en parle, mais finalement c'est quoi ? C'est notre capacité à préserver le vivant, c'est-à-dire notre environnement, les écosystèmes et la biodiversité qui le composent. Donc c'est précisément ce qui permet de préserver notre santé à tous, notre cadre de vie et les services rendus aussi par tous les écosystèmes, puisqu'ils nous rendent bien des services. Donc on a plusieurs questions concrètes en fait qui vont se poser dans cette thématique. La première, c'est la question des mobilités douces : comment est-ce qu'on peut mieux se déplacer à pied ou à vélo dans notre village ? Une deuxième question également qui nous semble importante c'est la préservation de notre patrimoine naturel : comment pouvons-nous mieux le connaître, mieux le faire connaître, afin de mieux le préserver et enfin protéger notre territoire ? La dernière question, c'est de protéger notre territoire, c'est aussi soutenir et accompagner ceux qui le façonnent, c'est-à-dire nos agriculteurs, et comment pouvons-nous faciliter leur travail et comment les aider à valoriser leur travail, justement ? Au regard de ces constats et de ces premières pistes de réflexion, nous faisons plusieurs propositions en faveur de la transition écologique. Nous proposons la création d'un groupe de travail réunissant des membres de la majorité, de l'opposition, des représentants de la profession agricole, des associations de randonnée, ainsi que l'agglomération. La création de ce groupe de travail pourrait être vraiment bénéfique à faire émerger toutes ces diverses mesures à mettre en place. Nous proposons une mesure concrète qui est immédiatement réalisable, c'est de lancer la création d'un atlas de la biodiversité communale. C'est un outil qui nous permettrait de recenser précisément la faune et la flore locales, d'identifier les zones sensibles et de bâtir un vrai plan de sauvegarde. C'est d'autant plus pertinent que ce dispositif peut être financé à 80 % par des subventions. C'est peut-être quelque chose sur lequel il faudrait qu'on réfléchisse collectivement. Ensuite, nous souhaiterions ouvrir une réflexion sur les chemins de randonnée et sur la montagne. En effet, ces espaces doivent être protégés tout en restant accessibles. Et enfin, pour l'agropastoralisme, nous devons sanctuariser les terres agricoles et faciliter les installations, les transmissions et encourager les circuits courts au sein du village et à l'échelle locale entre les différents villages proches d'Azkaine.

Mme Arin : je voulais continuer avec le pôle ado, mais vous en avez pleinement parlé. Nous partageons pleinement l'ambition de créer un pôle ado. Sur ce point, il y a un vrai consensus, c'est une très bonne chose. Mais aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si ce projet est utile, elle est de savoir quand et comment il va se concrétiser. Dans cet esprit nous souhaitons être associés pleinement à la démarche et faire partie du groupe de travail dès le départ, c'est là que se construit concrètement un projet solide et partagé donc nous pensons qu'il faut avancer rapidement en lançant ce groupe de travail en rencontrant les structures existantes notamment à Bidart, Urrugne et en construisant une démarche progressive mais engagée c'est tout.

Eki Solorzano : arratsalde on deneri. Nik nahi nuke hitz bat erran euskararen garantziari buruz, guretzat. Milesker justu orain erranen dutena ilustratzea. Je vous disais juste, je vous remercie d'illustrer parfaitement les propos que je vais tenir maintenant. Bonsoir à tous. À Azkaine Bai, nous accordons une importance forte à la présence concrète de l'euskara dans notre village. Donc vous en avez longuement parlé. Par contre, dès le premier conseil municipal, nous avons constaté qu'au-delà du consensus dans les discours, il existe encore des freins à son expression publique,

que ce soit au sein même de ce conseil municipal ou dans la remise en question, par exemple, de débats menés en euskara. Et en disant ça, nous ne visons pas la majorité chez qui nous sentons pour l'instant une volonté de bien faire sur ce sujet, et vous l'avez montré à l'instant même. Mais entre la volonté et l'action, il y a un pas, et nous attendons un niveau d'ambition réel donné à l'euskara, car il faut le rappeler clairement, l'euskara est une langue en danger de mort. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, ce n'est pas seulement Azkaine Bai qui le dit. Ce sont surtout des organisations reconnues comme l'UNESCO. A l'échelle d'Azkaine, cela nous engage évidemment. C'est pourquoi, pour donner dès maintenant du poids à la présence de l'euskara au quotidien, nous proposons une mesure supplémentaire que vous avez déjà listée, déjà partagée par l'ensemble de l'opposition durant la campagne, que le poste de technicien de l'euskara, aujourd'hui à mi-temps, passe à temps plein. En effet, nous pensons qu'il est essentiel qu'une personne dispose du temps nécessaire pour penser, concevoir et mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'euskara à Azkaine.

M. Charrier : enfin, nous souhaitons évoquer les chaînes intercommunales. Nous nous réjouissons de l'élection d'Alain Hiriart à la présidence de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette élection traduit une volonté politique forte, celle d'un territoire qui place au cœur de ses priorités les questions du logement, de transition écologique et d'avenir territorial que nous partageons bien sûr tous, j'espère. Des thèmes que nous avons précisément évoqués aujourd'hui. Nous suivrons également avec attention les réflexions sur l'avenir institutionnel du Pays Basque. A ce titre, nous soutenons l'initiative portée par BATERA. C'est une association de citoyens, qui n'est pas une association politique comme certains voudraient le faire croire, en faveur d'une collectivité à statut particulier, parce que ces débats auront des conséquences concrètes pour nos communes. Nous souhaitons donc connaître clairement votre position sur ces enjeux. Quelle vision portez-vous pour la place d'Azkaine dans le Pays Basque de demain ? Merci.

Mme Manterola : notre intervention porte finalement une idée simple : préparer l'avenir d'Azkaine demande davantage de co-construction, davantage de transparence et davantage d'anticipation. Sur le logement, l'écologie, la jeunesse, l'euskara ou l'avenir institutionnel, les défis sont devant nous. Notre groupe continuera à faire des propositions concrètes dans un esprit exigeant mais constructif. Parce que notre seul intérêt, c'est Azkaine et les Azkaindar.

Mme la Maire : je vais répondre en ce qui me concerne personnellement. Vous avez un peu mis en cause mes capacités à être à la fois Maire et à l'Agglo. Ma priorité, c'est mon mandat de Maire. C'est vrai que je n'avais pas forcément envie d'intégrer le conseil exécutif de l'Agglo. Cependant, au Pôle Sud Pays Basque, il fallait tendre vers la parité. Nous sommes trois femmes maires sur 12 communes, une avait déjà dit qu'elle ne voulait pas y être, donc je n'ai pas pu ne pas y aller. Mon nom a été proposé et c'est le président qui a dû considérer que j'étais en capacité d'intégrer ce conseil exécutif qui m'a choisie et donc forcément j'ai dit oui, puisqu'en même temps, je trouve que c'est important pour Ascaïn parce que ce sont des mandats qui sont liés, ce ne sont pas des choses différentes. C'est aussi bon bien sûr être là pour le Pays Basque, mais surtout, pour moi, ça sera défendre les projets d'Ascaïn, faire que la voix d'Ascaïn soit entendue à l'Agglomération Pays Basque. Franchement je pense que je pourrai mener cela de front et autour de moi j'ai une équipe qui tient la route, j'ai délégué des choses et je pense qu'ensemble on va y arriver. Ensuite, vous avez parlé d'environnement et vous avez un peu remis en cause le fait que ce soit le 7ème adjoint. Pour nous, ce n'est pas parce que c'est le 7ème adjoint qu'il est moins important, tous les adjoints

sont à égalité. Ensuite, le sport et l'environnement, je ne vois pas trop pourquoi ça ne serait pas compatible. Et d'ailleurs, Mikel a déjà travaillé et a des choses à vous dire.

M. Oroz : concernant l'environnement, les espaces naturels de notre village, nous avons d'ores et déjà mis en place un partenariat avec le CPIE Littoral Basque, c'est le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, pour nous accompagner dans la mise en œuvre concrète de politiques publiques de transition écologique. Donc, face aux enjeux liés au réchauffement climatique et à la préservation des ressources naturelles et à la qualité du cadre de vie, la commune doit jouer un rôle structurant dans la mise en œuvre concrète des politiques publiques de transition écologique. Pour cela, nous nous appuyons sur l'expertise du CPIE, qui a vocation à permettre à la commune de soutenir et d'impulser des actions de sensibilisation et de mobilisation à destination des habitants d'Ascaïn. Cela s'adresse aussi bien aux élus, aux techniciens de la collectivité, l'ensemble des habitants du village, les scolaires, les jeunes hors temps scolaire, la petite enfance, les seniors et le grand public, à travers des actions de sensibilisation, de médiation, d'éducation et de participation citoyenne. Tout cela se déroulera sur un temps de 11 jours, soit 22 demi-journées. Le temps est organisé selon les axes suivants : il y a un suivi naturaliste de valorisation du patrimoine naturel communal, l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires, l'éducation à l'environnement dans les centres de loisirs jeunes hors temps scolaire, l'accompagnement de la collectivité territoriale, des stands d'information du grand public, des sorties nature grand public et des conférences grand public. Cette base peut être modifiée aussi, ce n'est pas figé. Et donc il y aura une typologie d'action, avec des activités de l'éducation à l'environnement aux établissements scolaires. Là, il y aura du développement de projets avec les maternelles et les primaires, de l'intervention aussi auprès des enseignants pour des montages de projets et des recherches de financement. Ensuite, il y aura l'éducation à l'environnement au centre de loisirs pour les jeunes hors temps scolaire. Donc là, ce sont des développements de projets avec le centre de loisirs et l'espace jeunes et des interventions aussi auprès des équipes du centre de loisirs et de l'espace jeunes ou de la petite enfance. Ensuite, il y aura aussi la sensibilisation des agents, espaces verts et élus référents par la mise en place de chantiers et la formation de régulation des plantes exotiques. Pour finir, il y aura aussi la sensibilisation, l'accompagnement des techniciens, élus donc un accompagnement de la collectivité dans sa démarche d'engagement des territoires engagés pour la nature. Il y aura aussi des organisations de sorties nature destinées au grand public, de valorisation de patrimoine naturel communal à partir de certaines parties des boucles, donc le plan local de randonnée par exemple, les sentiers des sommets, Bizkarzun, etc. Et ensuite des conférences pour le grand public, avec des interventions en salle, de sensibilisation au patrimoine naturel et environnemental de la commune. Il y a un projet aussi pour finir l'abécédaire de la faune et de la flore et ça c'est un projet qui se fait sur trois ans, donc qui a un coût mais qui est subventionné.

Mme la Maire : j'ai participé avec Mikel à la rencontre avec le CPIE. Le fait qu'ils nous aident à labelliser la commune 'territoire engagé pour la nature' auprès de l'Office public de la biodiversité, ça nous permettra, ce que tu as dit Laura, de pouvoir demander des subventions pour l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale). Donc à Urrugne, ça avait coûté 50 000 € et ils avaient eu droit à 40 000 €, du coup ça faisait 10 000 € sur trois ans, c'était jouable. On ne l'a pas mis concrètement parce qu'on veut d'abord voir si on aura la subvention. Par exemple, ils ont travaillé sur ce dossier à la fois pour Biriadou et Bidart et quand les projets ont été présentés, Biriadou a eu la subvention

et pas Bidart. Nous, on ne peut pas s'engager avec certitude à le faire, mais en tout cas, on essaie de le faire et d'avoir cette subvention.

Mme Taillebois : merci beaucoup pour cette réponse étoffée. On est très contents d'entendre qu'il y a ce partenariat, qu'il y a cette labellisation qui est en cours avec le CPIE. Je voulais juste revenir sur le début : je ne remettais pas du tout en cause la capacité de du 7^{ème} adjoint à travailler et à fournir du travail, c'était plus l'aspect en fait où on ne voyait pas vraiment la transition écologique au début dans le débat et au début du mandat en fait, même cela avait été oublié. Donc ce n'est pas du tout une attaque personnelle ou sur la personne, loin de là. C'était juste pour alerter que c'était les deux signaux qui nous avaient mis un petit peu sur cette voie-là. Donc on est contents d'entendre ça et concernant notre première demande, nous souhaiterions qu'il y ait un groupe de travail qui réunisse un petit peu plus large sur la transition écologique, vu qu'il n'y a pas de commission finalement sur la transition écologique précisément, est-ce que ce serait une possibilité qu'on ait un groupe de travail un peu élargi, qui intégrerait plus d'élus, notamment des élus d'Azkaine Bai, mais aussi de l'ensemble de l'opposition ?

Mme la Maire : en fait, quand on n'a mis que 4 commissions, c'est la commission Travaux, Environnement, Agriculture et c'est là que ça va se passer, il y aura des thèmes, ça ne sera pas forcément Travaux. Faire encore des commissions c'est bien beau mais après il faut pouvoir les animer, avoir le temps de tout faire.

Mme Manterola : quand on parle de groupe de travail, c'est avec les agriculteurs, ils sont parties prenantes. Il y a un agriculteur qui est présent ici mais ils ont peut-être chacun un point de vue. Sur la question des zones naturelles, sur la question des chemins de randonnée et tout ça, je pense que le club de rando ils ont aussi des choses pertinentes à dire.

Mme la Maire : mais là, il y a l'Agglo qui a déjà des comités de pilotage sur les sentiers de randonnée.

Mme Manterola : mais pas les gens d'Ascaïn.

Mme la Maire : oui, mais on fait partie de l'Agglo. Mais justement, le CPIE est là aussi pour nous aider à trouver des solutions et déjà on fera une commission où ils viendront parler de ce qu'ils veulent faire et si on peut parler avec eux, voir s'il y a quelque chose de possible. Mais après il ne faut pas non plus aller dans 10 000 commissions, etc...

M. Charrier : je suis d'accord qu'il n'y ait pas 50 commissions. Quand on parle de groupes de travail, c'est pour justement travailler pour apporter de l'aide au 7^{ème} adjoint, à l'adjoint. C'est plus un travail collectif pour ouvrir toutes les problématiques liées à l'environnement. Ce n'est pas une commission, c'est un groupe de travail.

Mme la Maire : Mais ça, sera à Mikel à décider comment il veut travailler, pas de problème.

M. Oroz : de toute façon, l'environnement, ce n'est pas moi personnellement, c'est pas politique, ça a juste du bon sens. Donc il faut qu'on travaille tous ensemble pour que ça nous regarde tous.

M. Charrier : voilà, pas que les élus, c'est même que positif, si on élargit.

Mme Ozcorta : pareil pour le pôle ado, je vous consulterai et on fera une commission ensemble, pour travailler ensemble, si ça vous convient.

M. Charrier : oui, pas de souci.

M. Ugarte : juste pour revenir à l'environnement. Donc là c'est un sujet qui me touche, je suis agriculteur, je transhume. On va arriver sur une période d'estive. J'ai les bêtes qui vont bientôt monter à la montagne. Donc du coup, on est un peu dans l'urgence de savoir ce que la commune

pourrait faire, on a des gros soucis de clôture par exemple. Cette année on va se débrouiller comme l'année dernière, on est parti pour. Mais si je rejoins l'idée de Laura, je trouve que beaucoup de travail serait vraiment important, parce qu'on a quand même des choses dont on a vraiment besoin à la montagne, des points d'eau, etc. Je pense que c'est vraiment une chose d'important pour la commune, parce que si on n'est pas là, le paysage ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. On est de moins en moins à transhumer sur la montagne et il y a quand même énormément de travaux à faire. Donc un groupe de travail serait vraiment très bien venu je pense.

Mme Manterola : vous n'avez pas répondu sur la question du temps plein de la technicienne sur la langue basque, par exemple ?

Mme la Maire : non, pour l'instant dans le budget, elle a un mi-temps euskara et un mi-temps communication, soutien aux associations et en tout cas en 2026 ça va rester comme ça.

Mme Manterola : ça nous paraît important si on veut mettre en place des choses concrètes.

Mme la Maire : oui mais elle a quand même un mi-temps, elle fait pas mal de choses, ça fait un an qu'elle est là, on va voir comment ça évolue. En tout cas, non, pas cette année, il faut voir aussi le budget pour voir si on peut prendre quelqu'un d'autre ensuite pour faire ce qu'elle fait aussi.

Mme Manterola : on voulait parler de dossiers et de choses qui nous semblent être des priorités, mais je voulais juste réagir à une chose que vous avez évoquée, c'est la question des caméras.

Vous parlez du coût de la pérennisation ou du temps plein, de passer d'un mi-temps à un temps plein. Les caméras, c'est très coûteux. Surveiller même ne serait-ce que les entrées et sorties d'Ascaïn, quand on voit le territoire d'Azkaine, c'est peut-être un peu illusoire. Ça sera un débat qu'il faudra avoir mais quand on parle de concertation, à mon avis, ça vaut le coup de concerter les Azkaindar, je ne suis pas sûre que tout le monde soit pour.

Mme la Maire : en fait, pendant la campagne, on l'a dit, et donc si on a été élu, c'est qu'il y a des Azkaindar qui le souhaitent.

Mme Manterola : je ne veux pas chipoter mais il y a plus d'Azkaindar qui ont voté pour d'autres listes que vous. Donc il y a peut-être plus de gens qui n'étaient pas d'accord aussi. Je pense que la concertation sur des sujets comme ça qui tiennent quand même à la liberté individuelle est fondamentale et par ailleurs qui a un coût énorme et dont les études ont montré que c'est souvent inefficace dans des villages de la taille d'Azkaine. Je pense que ça méritera un débat plus approfondi.

Mme la Maire : la sécurité c'est aussi une liberté et quand j'ai parlé avec la personne âgée qui a subi ce qu'elle a subi ce week-end, elle, elle serait d'accord.

Mme Manterola : mais est-ce qu'il y aura une caméra devant sa maison qui va régler son problème ?

Me la Maire : mais au moins, on aurait pu identifier les véhicules qui sont intervenus.

Vous vouliez notre feuille de route donc, le voilà.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat sur la politique générale de la commune.

2026-29 Adoption du Règlement budgétaire et financier / Herriko aurrekontu eta finantza araudiaren onartzea

M. Maury rapporte : la commune a fait le choix au 1er janvier 2023 d'adopter le référentiel de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour son budget principal et ses budgets annexes. C'est un document qui est adopté par délibération du conseil municipal et qui formalise finalement les règles de gestion budgétaire et comptable, notamment les modalités d'information de l'assemblée délibérante, les règles d'exécution budgétaire, les gestions pluriannuelles. On a parlé tout à l'heure de plan pluriannuel d'investissement sur les infrastructures. Les process internes, c'est-à-dire les niveaux de vote, les décisions modificatives, parce que tout à l'heure on va parler de budget, le BP, le budget primitif. Il ne faut pas oublier que ce ne sont que des estimations et qu'à tout moment on peut modifier le budget par ce qu'on appelle les décisions modificatives. Nous avons examiné en commission des finances avec les élus, le 20 avril 2026, les attendus et les grandes lignes de ce règlement budgétaire. Il est valable le temps d'une mandature et doit être un préalable avant la première délibération budgétaire. Il pourra évoluer bien sûr et être modifié en fonction des modifications législatives, réglementaires par exemple.

Nous vous proposons d'abroger le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur et d'approuver le règlement budgétaire et financier qui a été joint à l'annexe par voie dématérialisée et pour les élus qui étaient à la commission des finances, il a été remis un exemplaire papier.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-30 Rectificatif de l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025 : Budget Principal de la Commune/ 2025eko ekitaldiko emaitzen esleipenaren zuzenketa : Herriaren Orokor Buxeta

M. Maury rappelle que, par délibération en date du 23 février 2026, le conseil municipal avait procédé à l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025 pour son Budget Principal. Or, dans la reprise des restes à réaliser, une erreur de 1 € s'est glissée au niveau des recettes. Ainsi, il convient d'approuver à nouveau l'affectation des résultats de l'exercice 2025 en reprenant les chiffres rectifiés en adoptant la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 2 011 511,49 €
- un déficit de la section d'investissement de : 1 077 961,38 €

Le déficit de financement s'établit, après la prise en compte des restes à réaliser en dépenses (98 918 €) et en recettes (98 661 €), à 1 078 218,38 € (1 077 961,38 € + 98 918 € – 98 661 €)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé,

DECIDE d'affecter les excédents au Budget Primitif 2026 de la manière suivante :

- Affectation de 1 078 218,38 € au chapitre 1068 : Réserves, en recette de la section d'investissement
- Affectation de 933 293,11 € au chapitre 002 : Excédent de fonctionnement en recette de la section de fonctionnement

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-31 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création de postes / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : lanpostu sortzeak

M. Maury informe que plusieurs agents de la commune remplissent les conditions personnelles pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2026.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est donc proposé la modification du tableau des effectifs suivantes :

Services Techniques :

Création à partir du 1^{er} juin 2026 d'un poste d'Agent de Maitrise à temps plein (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe). Fonctions occupées : agent polyvalent, conducteur d'engins.

Création à partir du 1^{er} juin 2026 d'un poste d'Agent de Maitrise Principal à temps plein (ancien grade occupé : Agent de Maitrise). Fonctions occupées : jardinier en espaces verts

Service des écoles :

Création à partir du 1^{er} juin 2026 d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps plein (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe). Fonctions occupées : agent chargé de l'entretien de l'école et de la surveillance des enfants.

La délibération est adoptée par 26 voix pour, Mme Sabine DELQUÉ ne prenant pas part au vote.

2026 -32 Vote du Budget Primitif 2026 Budget Principal de la Commune / 2026ko ekitaldiko Herriaren Oroker Buxetaren aurrekontuen onarpena

M. Maury présente : pour rappel, le débat d'orientation budgétaire que l'on surnomme le DOB pour l'année 2026 a eu lieu lors du conseil municipal du 23 février 2026. Le budget primitif de la commune a été présenté et détaillé en commission des finances le lundi 20 avril 2026.

Il s'établit de la manière suivante : Budget de fonctionnement 5 697 671,11 €. Budget d'investissement 4 423 596,48 €. Ça s'équilibre dans les deux budgets entre dépenses et recettes. Les caractéristiques de ce budget : il s'inscrit dans un contexte international incertain et tendu.

L'inflation risque de déraper. Conséquence, on peut avoir très bien des impacts sur les postes de gestion courante de la commune, par exemple les carburants. La loi de finances pour 2026 a été votée tardivement, entraînant pas mal d'incertitudes au niveau des collectivités territoriales. Un État endetté. Et l'on voit bien que les collectivités locales participent et participeront de plus en plus au redressement des comptes publics. L'année 2026 peut être un tournant significatif.

L'Association des Maires de France alerte et en parle franchement. Par exemple, la DGF, qui est la dotation globale de fonctionnement, qui est un financement de l'État, est en baisse pour la commune d'Ascaïn de près de 34 000 €. Cela va nécessiter un pilotage très fin des dépenses de fonctionnement, d'autant que l'on remarque que les recettes s'érodent d'année en année. Les charges structurelles augmentent, par exemple les charges de personnel, les cotisations, l'assurantiel. La construction de la nouvelle école publique pèse encore pour 2026 sur les dépenses d'investissement : 1 265 000 €, plus 18 500 € de travaux périphériques, même si on a quand même une subvention de 587 384 €. Nous avons pris en compte l'exploitabilité de cette nouvelle école, assurance des nouveaux bâtiments, ménage des locaux. Nous avons tenu compte de la remarque de la Cour des Comptes, ça c'est un pavé très important, en réservant 100 000 € aux dotations, aux provisions pour risques et charges exceptionnelles. La société se judiciarise de

plus en plus et nous avons actuellement de potentiels recours en indemnités. Nous n'augmenterons pas, on le verra plus tard, la part communale des taux d'imposition, taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti et la taxe d'habitation. Cela restera identique comme en 2025 et 2024. L'Etat revalorise cependant les bases, les assiettes à hauteur de 0,8 %. Nous maintenons un niveau d'investissement conséquent hors école à 1 436 736 €. Ça va concerner les voiries, les infrastructures du patrimoine à rénover. Pour cette année, nous ne ferons pas appel à l'emprunt pour équilibrer les comptes. Je ne dis pas qu'en 2027, 2028 et 2029, il n'y aura pas des emprunts d'équilibre, c'est simplement pour cette année. Le niveau d'endettement de la commune est de 4 285 915,99 € puisqu'on rembourse dans le budget 430 000 € en capital. Cela représente 901,67 € par habitant sur la base de 4 750 habitants au 1er janvier 2026. L'épargne brute, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement, différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement est de 965 812,89 €. L'épargne nette, différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital, est de 537 768,28 €. La capacité de désendettement est de 4,44 années, ce qui est bon. Cela devrait grimper dans les années futures tout en restant raisonnable. Comme vous le savez, la zone rouge étant autour de 10 ans. On vous a mis dans le document de synthèse d'autres ratios que vous pourrez lire plus en détail. Par ailleurs, il est volontaire qu'on ait mis certaines informations sur l'Agglomération, surtout c'est à destination des nouveaux élus pour voir quel est leur budget, quelles sont les compétences de l'Agglo, obligatoires et optionnelles, etc. Pour revenir à une question de M. Laduche, qui nous a écrit en préalable en ce conseil municipal sur le groupe scolaire. La question de M. Laduche était la suivante : nous avons lu dans un rapport du conseil municipal précédent, un échange sur le coût réel de l'école publique entre M. Mouhica et M. Fournier. M. Mouhica avançant que ce coût atteindrait près de 9 millions d'€ et M. Fournier lui répondant qu'en effet, cela est dans la moyenne des réalisations actuelles. Ainsi, nous vous demandons une réponse et le document précis suivant : coût réel de l'achat du terrain : 1 279 002 €. Le montant précis des frais de fonctionnement des frais des différents tribunaux au sujet de l'expropriation : 16 500 € TTC. Montant précis des factures déjà payées aux entreprises à ce jour : 6 801 141,61 € TTC qui se décompose à 6 136 187,71 € au 31/12 2025 plus 664 953,90 € en 2026. Factures non réglées en attente : 20 978,75 € TTC ce sont les factures qui à date d'arrivée au 22/ 04/2026. Évaluation approximative des coûts à venir pour terminer le projet : 597 567,35 € TTC, c'est le solde des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre et divers. Ce qui fait que déjà vous êtes à un total de 8 715 189,71 euros. Bien entendu, on a, et c'est tracé dans le document budgétaire qu'on vous a envoyé sur l'opération numéro 67, nous avons reçu des subventions 1 398 695,75 € et qu'on appelle aussi des amendes de police 14 601,99 €. La FCTVA c'est des rétrocessions de TVA 989 930,47 €. Ce sont des chiffres nets, clairs, qui ne souffrent d'aucune contestation et qui sont vérifiables. Maintenant, peut-être je vais donner la parole à Jean-Pierre, c'est l'occasion pour lui de faire un petit topo, ça vaut le coût sur l'école.

M. Mouhica : pour l'école, l'atterrissage, clairement, quand on parle d'un atterrissage financier, on ne va pas être loin des 9 millions, je pense. Nous, concrètement, sur le terrain, on y voit un peu plus clair. On n'y était pas du tout il y a trois semaines, un mois. Donc ce matin, juste, je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Bénédicte en préambule ; à ce jour, on a une commission de sécurité mercredi, ça c'est un très bon point. Ça nous a fait remettre les entreprises au travail. On a des gros gros sujets de non-paiement, donc on avait des gros sujets d'entreprises qui n'étaient pas

payées, du juridique, des pénalités qui étaient totalement folles. Donc du coup, il y avait du monde cet après-midi, ça reprend, mais il n'empêche qu'on a quand même beaucoup de sujets.

Commission de sécurité mercredi, on a fait les formations SSI, on pense que ça va bien se dérouler, on l'espère, du moins si on n'enclenche pas là, on ne sait pas ouvrir en septembre. Donc c'est pour ça qu'il y a eu un gros travail de fond de fait là-dessus. Ce matin on a démarré puisque la commission de sécurité se fait mercredi, on a commencé une première réunion avec le directeur de l'école, donc on enclenche et on anticipe tout ce qui est déménagement. Donc Elodie bien sûr va travailler sereinement avec toute l'équipe pédagogique mais, bien sûr, c'est bien organisé par Serge et surtout nos services techniques et aidés donc d'Erik Zittel qui s'occupe des travaux chez nous. Donc voilà, après derrière, on a bon espoir de résorber toutes les réserves, c'est-à-dire qu'on va imposer une fin de levée de réserves au 15 juin pour déménager comme l'a dit Bénédicte du 15 au 30. On a bon espoir de liquider toutes les réserves, mais franchement, il y en a beaucoup, beaucoup. Hors problème sécuritaire, il y a quand même pas mal de soucis. Le bâtiment, il coûte très cher, pour être clair. On fait des écoles à 4 millions et demi, celle-là est à neuf, mais parce que ce bâtiment est assez imposant. Je ne vous cache pas qu'à l'intérieur, c'est plutôt sympa, mais il y a quand même beaucoup de défauts, enfin, il y a beaucoup de choses qui restent à finir.

Concernant les extérieurs, les VRD, l'équipe maîtrise d'ouvrage, on a totalement refusé tout ce qui est espace VRD, parce que ce n'est pas abouti, derrière il y a des cailloux, donc grosse réunion cet après-midi, c'était un peu pesant d'ailleurs. On refuse toutes les VRD, on refuse tout l'espace paysager, ce n'est pas bien fait, d'autant plus qu'il y a trois entreprises pour faire. Un fait le terrassement, l'autre fait la terre et l'autre fait le gazon. Donc on a un vrai sujet de responsabilité. Tout ce qui est plantes, ça ne marche pas. Il y a un vrai sujet de choix paysager. Et pour finir dans la continuité, on a une venelle. Cette venelle, elle est toute à refaire. Elle n'est pas du tout PMR, pas du tout bien éclairée. On a fait des tests d'éclairage cette semaine. Si vous avez vu de la lumière à l'école, c'était fait pour tester tout ce qui était éclairage. Il y avait un petit peu de sécurité là-dedans. Il y avait surtout la capacité à éclairer cette venelle. En fait, c'est totalement négatif. Donc on va reprendre tout cet espace, on va le rendre PMR, on va le rendre bien sûr dans la continuité de ce qu'a dit Laura tout à l'heure. On va faire en sorte que nos petits Azkaindar puissent prendre cette venelle tranquillement et puis nos anciens aussi, puisqu'elle n'est pas du tout correcte. Pour le reste, je ne sais pas trop, on verra, on a des gros sujets avec des entreprises qui avaient quand même pas mal de pénalités. On a supprimé les pénalités parce que de toute façon, elles étaient pour certaines infondées et puis juridiquement, les dossiers étaient très mal montés. Avec Christian, on l'a tout de suite défini. Donc on va travailler sur le transactionnel, c'est-à-dire qu'on va négocier avec toutes ces entreprises pour pouvoir récupérer un petit peu d'argent. Certains ont lancé des mémoires parce qu'ils ont perdu aussi beaucoup d'argent parce que c'est un chantier, il devait être réalisé en un an et demi et ça fait trois ans qu'on y est. Donc il y a un petit peu de juridique bientôt, il y aura surtout beaucoup de transactions en fait. On pense que septembre ça va bien le faire. Mais il y a encore beaucoup de boulot.

M. Charrier : quand vous parlez du budget de 9 millions, vous n'avez pas enlevé la subvention, ni le fonds TVA.

M. Maury : tout à fait, c'est ce que j'ai dit. Les travaux c'est 8 715 189,71 € et j'ai mentionné qu'en sus, la mairie avait reçu des subventions, des amendes et des retours de TVA. Si vous enlevez les subventions, les amendes et le FCTVA, on est autour de 6,3 millions.

M. Mouhica : mais c'est de l'argent public quand même.

M. Maury : c'est de l'argent public. C'est-à-dire que quelque part, pour la commune, dans les impôts, etc, à droite ou ailleurs, ça se retrouve.

M. Laduche : oui, mais le coût c'est le coût. Et on sort les subventions bien sûr, je suis d'accord. Les subventions on les a déjà payées par les impôts. C'est de l'argent qui revient, mais le coût c'est le coût.

M. Maury : c'est bon pour l'école. Avez-vous des remarques sur le budget primitif de la commune?

M. Charrier : au niveau des impôts et taxes, je n'avais pas posé la question du jour, on a un manque d'entrée d'argent de 147 000 euros.

M. Maury : vous avez dû remarquer que ça concerne la taxe additionnelle aux droits de mutation. Puisqu'on passe, si vous regardez le CFU de 2025, donc l'exécution de 2025, on était à 435 652 € et ça s'effondre, j'allais dire, à 300 500 €. Alors, à quoi c'est dû ? Je parle bien de prélèvements en sus des droits de mutation. Ça nous incite à la prudence cette année, les ventes s'effondrent. Il y a moins de transactions immobilières, etc. On en fera le bilan un peu en fin d'année, mais prudence, prudence et si vous regardez, on est quasiment revenu à ce qui avait été sur le BP 2025 et c'est vraiment volontaire.

M. Laduche : pour les projets d'investissement, on n'en parle pas du tout ?

M. Maury : des projets d'investissement, je peux vous en dire quelques-uns si vous voulez. Alors là on va atteindre les infrastructures de manière générale. On va agir, comme l'a dit Bénédicte tout à l'heure, sur Kiroleta, pour un montant de 33 677 euros. Je peux vous détailler si vous voulez ce qu'on fait sur Kiroleta. On va agir sur l'éclairage public pour un montant de 31 000 euros. Nous avons tout ce qui est voirie communale : 304 433 euros. On va agir sur l'acquisition de matériels divers, certains matériels, notamment de nos services techniques, peinent actuellement, pour 39 960 euros : c'est des broyeurs, des sécateurs, tondeuses, agrafeuses, etc... On va agir sur le mobilier urbain : 7 300 euros, ce sont des corbeilles tri sélectif. On va agir sur les travaux sur les bâtiments communaux : 81 320 euros. Nous allons continuer, nous allons rénover pendant l'été l'ancienne école publique, là où l'Ikastola ira, pour 29 746 euros. Nous allons, ça avait été reporté, reporté, reporté, nous allons agir sur les cimetières pour un montant de 108 000 euros. Nous allons acquérir du matériel de transport : 55 000 euros. Matériel informatique aussi, mais c'est lié aux services techniques : 10 000 euros. Aménagement des pistes et plantations : 15 000 euros. On a parlé de la nouvelle école, je vous ai donné le chiffre tout à l'heure : 1 283 500 €. Défense incendie : 20 000, mise aux normes R2 jeux : 10 000, dégâts intempéries : 255 000, signalisation : 35 000, des PAV, ce sont les points d'apport volontaire : 34 500 et pour la crèche Loretxoak, puisque Bénédicte vous a dit qu'on rencontrait l'architecte prochainement, on commence à provisionner de l'argent à hauteur de 310 000 euros. Voilà en gros, les plus gros travaux qu'on va faire cette année.

M. Laduche : quelques remarques, il y avait des travaux urgents qui n'avaient pas été faits en 2025, qui étaient en cours et là on ne les revoit plus. Est-ce qu'ils sont abandonnés ? Alors il y a la digue de Lanzelai. Il y avait un problème à la toiture de l'église.

M. Maury : sur l'église, je me permets, pour le moment on est vraiment en cours d'étude, on va commencer par l'éclairage de l'église. On ne peut pas tout faire.

M. Laduche : d'accord mais je le signale. Il y avait la poursuite aussi la consolidation du ruisseau Uharka. Après vous parlez de Kiroleta, mais c'est juste l'éclairage.

M. Maury : Ah non, non, je vais vous donner le détail sur Kiroleta, ce n'est pas juste l'éclairage. Vous avez des reprises sur la salle polyvalente, vous avez des reprises de chéneaux et de descentes. Sur le logement, il y a la remise aux normes et rafraîchissement. Le mur à gauche : reprise sur escalier concernant l'accès à la salle Elgarrekin. Vous avez la reprise complète des rangements, ça concerne le basket, c'est à l'arrière, ça représente d'ailleurs 6 000 €. Remplacement là aussi, toujours mur à gauche, de la structure du support chéneau, il y a une hauteur de 11 mètres. Concernant les panneaux de baskets, il y avait la mise en place d'un système d'ouverture sur les portes d'accès mur à gauche, ce sont des caches électriques. Le terrain de rugby : panneau publicitaire 3 000 euros, c'est quand même la fourniture de 20 mètres linéaires, trois fois un mètre, les annonceurs viennent se mettre dessus. Tout ce qui est tennis : remplacement des systèmes d'ouverture accès au terrain. Vous avez un système de grosses portes avec neuf gâches avec des cartes perforées, c'est un peu obsolète. A Kirol : remplacement du tableau électrique, ils sont en train de faire une étude : on mettra un tableau électrique à 50 mètres, ça concerne les fêtes de l'école, de rugby, etc. On a fait aussi une demande à Enedis qui est en cours. La piscine, il y a des fuites, reprise des chéneaux, plus remplacement des structures en bois. Vous voyez, dans les 33 677 €, quand on parlait d'entretien du patrimoine existant, ça en fait partie.

M. Laduche : avec 33 000, vous faites tout ça ?

M. Maury : oui, je peux vous donner les montants. Ça a été étudié par les services techniques.

M. Laduche : nous, de notre point de vue de Nahi Dufgun Herria, c'était au sujet de la crèche, on n'avait pas du tout le même point de vue : l'ancienne Maison de l'Enfance qui est occupée aujourd'hui par l'Ikastola qui va quitter donc cette maison. Alors, je tiens à le signaler parce que c'était notre projet de s'occuper des aînés. On les oublie les aînés. Donc notre idée, c'était d'ouvrir là, à proximité d'Adina, un espace pour accueillir les gens qui sont atteints de pathologie Alzheimer. Surtout qu'à la crèche actuelle Loretxoak, qu'on avait fait dans l'autre temps, il y a une possibilité d'agrandir. Je sais que pour équilibrer le budget de la crèche, j'en ai parlé avec la directrice, il faut accueillir trois ou quatre enfants de plus. Là-bas c'est possible d'agrandir et c'est dommage de laisser partir. Déjà en 2014, il y avait le projet Alzheimer qu'on avait lancé, donc on avait mis dans le PLU un terrain en UE pour pouvoir faire ce projet. Malheureusement, la nouvelle municipalité en 2014 a supprimé ce terrain UE. Encore une fois, les aînés avaient été écartés, et là, ils vont être de nouveau écartés. Et nous, notre point de vue, c'était vraiment de s'occuper des aînés, c'était le bon moment. Donc on trouve vraiment dommage que, pas que la crèche ne vienne pas là, ce n'est pas ça, c'est qu'on pouvait encore momentanément garder la crèche là-bas, parce que la directrice, c'est vrai, à mon avis, elle aimerait bien venir là. Sauf que les parents, ils n'étaient pas très chauds de venir là. Pourquoi ? Parce qu'ils travaillaient presque tous à Saint-Jean-de-Luz, c'était très bien de rester là-bas. Et il y a une possibilité d'agrandissement, je le signale parce que c'est vraiment dommage. Vous avez encore le temps de réfléchir. Pour trois ou quatre enfants, on peut agrandir là-bas et on pouvait sauvegarder cette maison pour les aînés.

Mme la Maire : le projet de la crèche à cet endroit, ça faisait partie de notre programme. C'est une volonté et de l'équipe de la crèche et des parents, ce n'est pas sorti comme ça. Et ça avait déjà été travaillé par l'ancienne municipalité et nous on était d'accord, donc il y avait un consensus pour que la crèche vienne dans le centre du village, au cœur du village justement. Et quant au projet Alzheimer, c'est l'ARS et le Département, ça serait quasiment impossible, en tout cas pas dans les

années à venir, il faut être réaliste. Donc là, la crèche c'est une réalité. Les aînés on s'en occupe avec l'EHPAD, on travaille avec HECIA, peut-être pour faire des places en plus, faire différemment. Et là dans ce lieu justement, on veut faire quelque chose d'intergénérationnel qui sera bien à la fois pour les aînés et pour les plus jeunes.

Plus personne n'ayant de remarques, il est procédé au vote de la délibération suivante :

le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2026 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2026, soit dans les 10 semaines réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2026. Le projet de budget a été adressé aux élus au moins 12 jours avant la séance.

Le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la Commune s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 5 697 671,11 €

Section d'investissement : 4 423 596,48 €

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2026 Budget Principal de la Commune sous la nouvelle nomenclature comptable M57, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation ci-jointe, et d'autoriser la Maire, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 7,5 %** des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal)

2026-33 Vote du Budget Annexe Primitif 2026 Zubiondo / 2026ko ekitaldiko Zubiondo Eranskin Buxetaren aurrekontuen onarpena

M. Maury présente : le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2026 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2026, soit dans les 10 semaines réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2026. Le projet de budget a été adressé aux élus au moins 12 jours avant la séance.

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Zubiondo s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 82 014,12 €

- Section d'investissement : 76 432,06 €

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Zubiondo sous la nouvelle nomenclature comptable M57, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation ci-jointe, et d'autoriser le Maire, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 7,5 %** des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Les caractéristiques de ce budget : il est voté en hors taxe, il n'est pas voté en TTC sous la nomenclature M57. Ceci c'est à cause des loyers. 16 artisans louent le bâtiment actuellement. Les loyers rapportent 49 400 € HT, un peu moins que l'année dernière puisqu'il y a un artisan qui a été dispensé de loyer pour cause maladie, ça a été voté lors de la précédente mandature. Le capital restant dû en termes de charges d'emprunt est de 0 € puisque le dernier emprunt a été remboursé en 2025. Finalement, la priorité est de maintenir le bâtiment dans un état fonctionnel. Il n'y avait pas grand-chose à dire sur ce budget annexe. On est en excédent, c'était positif.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. Laduche : Zubiondo avait été décrié quand on l'avait acheté et là, on a fini de payer. Donc c'est une très bonne chose. On a enrichi le patrimoine et il y a 16 artisans. 16 artisans et on a développé l'économie.

2026-34 Fixation des taux des 3 impôts locaux pour l'année 2026 / 2026 urteko herriko 3 zergaen finkatzea

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a pu à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

L'administration fiscale a communiqué les montants des bases prévisionnelles des 3 impôts locaux communaux pour 2026 :

Taxe Foncière sur le bâti : 8 800 000 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 62 900 €

Taxe d'Habitation : 2 383 000 €

Nous n'augmenterons pas la part communale sur les impôts locaux. Donc, fort de cette base, ça sera fixé sur le bâti à 28 %, soit un produit attendu de 2 464 000 euros, la taxe foncière sur le non bâti 24,25 % soit un produit attendu de 15 253 € et la taxe d'habitation à 12,52 % soit un produit attendu de 298 352 €. Les taux sont les mêmes qu'en 2025 et les mêmes qu'en 2024. Ce qu'il faut savoir, c'est que les bases ont été réactualisées par les services fiscaux, en tenant compte d'une partie de l'inflation, etc., à hauteur de 0,8%. A remarquer qu'au niveau de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cela s'élèvera à 167 442 €. Et donc, en plus, l'Etat nous restituera une allocation compensatrice globale sur l'ensemble des impôts de 38 504 €. Ça c'est pour compenser, certaines constructions neuves ou des logements sociaux.

M. Laduche : une remarque, nous allons voter contre, parce que vous savez, pendant la campagne, nous avons fait faire une étude, que certains ont contestée, mais ça fait rien, on reste droit dans nos bottes. Vous pouvez descendre les impôts, les Azkaindar sont surtaxés. Nous, on vote contre, pas parce que vous allez augmenter, j'ai bien compris, parce que vous n'allez pas baisser.

M. Maury : je vous fais remarquer que le fait de baisser les impôts de 20%, ça représenterait une charge pour la commune d'environ 587 000 € sur la base du BP 2025 donc plus près de 600 000 € maintenant.

M. Laduche : tout à fait, vous verrez, vous serez en excédent à la fin de l'année.

M. Maury : mais vous avez vu quand même qu'on faisait 1 436 000 € d'investissement ?

M. Laduche : c'est tout à fait possible en descendant de 500 000 €. Une commune ne doit pas faire d'excédent.

M. Maury : je ne pense pas. On verra dans le CFU l'année prochaine qui rendra compte de l'exécution budgétaire. Parce que le fonctionnement s'érode, Monsieur Laduche, n'oubliez pas, c'est-à-dire que de plus en plus la mairie d'Ascaïn va devoir compter sur sa capacité d'autofinancement. Et qui s'érode, s'érode, s'érode.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal)

**2026-35 Participation 2025/2026 aux frais de fonctionnement de l'OGEC / OGECaren
ibilmoldearendako 2025/2026ko diruzko partehartzea**

Dans le cadre du contrat d'association liant l'Ecole Privée Sainte Marie à l'Etat, le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année scolaire 2025/2026 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (917,85 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'OGEC Ste Marie.

Le Conseil, ouï cet exposé,

Considérant que l'Ecole Privée Sainte Marie compte dans ses effectifs 103 élèves résidant à Ascain et 5 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2025, soit un total de 108 élèves,

FIXE le forfait communal pour l'année scolaire 2025/2026 à 99 127,80 € (917,85 € x 108 élèves), réparti comme suit :
- 45 679,11 € en personnel détaché
- 53 448,69 € en participation financière.

DÉCIDE que la participation financière communale ainsi fixée pour 2025/2026 sera versée mensuellement, soit 4 454,06 €/mois, et continuera à être versée en 2027, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2026/2027.

AJOUTE qu'un acompte de 42 448,48 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2025 à avril 2026, sur la base du forfait de l'année précédente (5 306,06 €/mois x 8), il reste 11 000,19 € à payer pour solder l'année scolaire de septembre 2025 à août 2026.

A partir de septembre 2026, il conviendra de verser 4 454,06 € x 4 soit 17 816,24 € jusqu'en décembre 2026. Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2026 (janvier à décembre) inscrite au Budget 2026 s'élèvera à 50 040,67 €.

PRÉCISE que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

Interrogé par M. Laduche, M. Maury précise qu'il y a 179 élèves à l'école publique.

M. Laduche remarque qu'il y a une grosse différence.

Mme Manterola demande combien d'élèves y a -t'il au total à Sainte Marie, car il y a aussi les non Azkaindar.

Mme la Maire répond environ 120, cela a beaucoup baissé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**2026-36 Participation 2025/2026 aux frais de fonctionnement Ikastola / Ikastolaren
ibilmoldearendako 2025/2026ko diruzko partehartzea**

M. Maury rapporte : dans le cadre du contrat d'association liant l'Ikastola d'Ascain à l'Etat le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année 2025/2026 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (917,85 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'Ikastola.

Le Conseil, ouï cet exposé,

Considérant que l'Ikastola compte dans ses effectifs 57 élèves résidant à Ascain et 4 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2025, soit un total de 61 élèves,

FIXE le forfait communal de l'Ikastola d'Ascaïn pour l'année scolaire 2025/2026 à 55 988,85 € (917,85 € x 61 élèves), réparti comme suit : 38 923,96 € en personnel détaché
14 562,10 € frais de consommation d'eau, d'électricité
694,67 € frais d'entretien des bâtiments
415,68 € frais d'assurance
1 392,45 € en participation financière.

DÉCIDE que la participation financière communale ainsi fixée pour 2025/2026 sera versée mensuellement, soit 116,04 €/mois, et continuera à être versée en 2027, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2026/2027.

AJOUTE qu'un acompte de 1 609,65 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2025 à mars 2026, sur la base du forfait de l'année précédente (229,95 € /mois x 7), il reste 246,95 € à payer pour solder l'année scolaire de septembre 2025 à décembre 2026.

Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2026 (janvier à décembre) inscrite au Budget 2026 s'élèvera à 936,80 €.

PRÉCISE que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

Mme Arin : je voudrais demander si on pouvait participer à la réunion qui se fera là prochainement avec Seaska et les parents de l'Ikastola concernant le loyer.

Mme la Maire : on va les recevoir déjà entre nous pour voir les modalités, on reviendra vers vous.
Présentateur 3

Mme Arin : il me paraissait important de participer aux décisions aussi.

Mme la Maire : On a prévu Elodie, Christian et moi de les rencontrer.

M. Maury : on vous rendra compte, mais on a beaucoup de décisions à prendre conjointement avec eux. On a beaucoup travaillé la convention qui va lier l'Ikastola à la mairie. Avec Elodie, nous allons vérifier prochainement au niveau de « l'ancienne » école publique, les métrages qui ont été opérés, de façon à les rencontrer sereinement dans un échange constructif et on vous rendra compte de toute façon derrière. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons mettre au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-37 Participation classes de neige pour enfants de l'école publique d'Ascaïn/Elurretako eskolarendako Azkaingo eskola publikoko haurrentzat diru laguntza

M. Maury propose de réactualiser le mode de participation de la commune aux enfants fréquentant l'Ecole Publique d'Ascaïn qui sont partis en séjour de classes de neige à Gourette du 1^{er} au 6 février 2026.

L'aide proposée s'élèverait à 14 €/jour/enfant, plafonnée à 70 € (5 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune ou élève en classe ULIS, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les classes de neige des CM1 et CM2. Cette année 36 élèves sont concernés.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 2 520 € (32 enfants d'Ascaïn + 4 enfants classe ULIS X 70 €) à verser sur le compte « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-38 Participation classes de neige pour enfants de l'école Sainte Marie d'Ascain / Ezagutza eskolarendako Azkaingo Sainte Marie Eskolako haurrentzat diru laguntza

M. Maury propose d'actualiser le mode de participation de la commune pour les enfants fréquentant l'Ecole Sainte Marie d'Ascain qui sont partis en séjour de classes de neige à Piau Engaly du 9 au 13 mars 2026.

L'aide proposée s'élèverait à 14 €/jour/enfant, plafonnée à 70 € (5 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les enfants des classes de CM1 et CM2. Cette année 24 élèves sont concernés.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 1 680 € (24 enfants d'Ascain X 70 €) à verser sur le compte de l'APEL de l'école Saint Marie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-39 Signature de deux conventions de servitudes au profit d'ENEDIS pour les parcelles cadastrées section AV numéros 211 et 173 /AV 211 eta 173 kadastratuko lur zatiendako ENEDISekin bi hitzarmen zor izenpetzea

M. Mouhica rapporte : afin de régulariser d'anciens travaux effectués sur le domaine public de la commune à Kisu Labea, ENEDIS demande à la mairie de bien vouloir lui consentir une servitude de passage pour un câble souterrain posé en 2021 et un poste de transformation électrique implanté en 2019.

Il est ainsi demandé d'adopter la délibération suivante autorisant la Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes à ces travaux.

Vu l'exposé de Mme la Maire sur l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AV numéro 211, d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section AV numéro 173.

Vu qu'il convient donc de donner le droit de passage à ENEDIS, outre l'implantation de ladite ligne électrique souterraine ainsi que dudit poste de transformation, pour la mise en œuvre de toutes les canalisations électriques.

Vu qu'en contrepartie des droits concédés à ENEDIS une indemnité unique et forfaitaire de 0,00 (zéro euro) euro sera inscrite par acte authentique pour la ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AV numéro 211.

Vu qu'en contrepartie des droits concédés à ENEDIS une indemnité unique et forfaitaire de 0,00 (zéro euro) euro sera inscrite par acte authentique pour le poste de transformation sur la parcelle cadastrée section AV numéro 173.

Vu la convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties (commune-ENEDIS) permettant à ENEDIS d'engager les travaux.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AV numéro 211, d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section AV numéro 173, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2026-40 Constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2030 du pôle territorial Sud Pays Basque / Hego Lapurdiko Lurralde Eremuko 2027-2030 Lurralde Hitzarmen Orokorra eraikitzeke manaketa-multzo baten sortzea

La Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) étant arrivée à échéance, une nouvelle CTG doit être élaborée pour la période 2027-2030. Cette nouvelle démarche s'inscrit dans un périmètre élargi à l'échelle du pôle territorial Sud Pays Basque, regroupant les 12 communes suivantes : Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Bariatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Urrugne.

La rédaction de cette nouvelle CTG nécessite au préalable l'évaluation de la précédente convention ainsi qu'un diagnostic territorial partagé permettant d'identifier les ressources, besoins et enjeux du territoire. Ces travaux devant être menés à l'échelle supra-communale, les communes concernées ont souhaité mutualiser leurs moyens en constituant un groupement de commandes. La commune de Ciboure assurera la fonction de coordonnateur du groupement. Les dépenses liées à cette mission seront réparties entre les communes membres au prorata de leur population municipale, déduction faite de la subvention accordée par la CAF. Chaque commune remboursera à la commune de Ciboure sa quote-part correspondante. Les modalités de fonctionnement, de coordination et de financement sont précisées dans la convention constitutive annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les 12 communes du pôle territorial Sud Pays Basque pour l'évaluation de la CTG précédente, la réalisation du diagnostic territorial, la rédaction de la CTG 2027-2030.
2. Désigne la commune de Ciboure comme coordonnateur du groupement de commandes.
3. Autorise la commune de Ciboure à conduire, au nom du groupement, la procédure de consultation et à signer l'ensemble des actes nécessaires ainsi que de procéder aux demandes de subventions à la CAF.
4. Approuve la répartition financière des dépenses entre les membres du groupement, au prorata de leur population municipale, déduction faite de la subvention CAF.
5. Autorise le remboursement à la commune de Ciboure de la quote-part due par la commune, conformément aux modalités prévues dans la convention.
6. Approuve la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
7. Autorise Monsieur/Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Mme Cluchier explique : La CTG, c'est la convention territoriale globale conclue avec la Caisse d'allocations familiales. Comme elle arrive à échéance, une nouvelle CTG doit être élaborée pour la période 2027-2030. Qu'est-ce que c'est que la convention territoriale globale ? C'est un accord signé entre un groupement de 12 communes dont fait partie Ascain. Ciboure est la commune coordinatrice de cette CTG. L'objectif principal, c'est coordonner, améliorer les services aux familles sur un territoire donné en adaptant les actions aux besoins locaux. Ça permet d'établir en fait un diagnostic sur le territoire, d'identifier les ressources, les besoins. Concrètement, ça permet aussi d'organiser et de financer des actions, notamment dans le domaine de la petite enfance, les

crèches, les assistantes maternelles, le domaine de la jeunesse avec les centres de loisirs, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits et l'inclusion sociale. Pourquoi c'est important de renouveler cette CTG ? C'est parce que ça remplace justement progressivement les anciens dispositifs comme les contrats enfance-jeunesse. Ça permet une vision plus globale des besoins du territoire et ça va faciliter la coordination entre les acteurs locaux : mairies, associations, CAF. En résumé, c'est un outil de partenariat local pour mieux organiser les services destinés aux habitants, aux familles et en fonction des réalités de notre territoire. Le coût de l'étude est de 29 820 € TTC. La participation de la CAF est à hauteur de 7 500 € et le reste à charge est de 22 320 €. Le coût restant est réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants, soit pour Ascaïn un coût de 1442,34 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko

Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non-préemption) :

Date dépôt	Surface / Bien	Prix	Lieu	Zonage
31/03/2026	Maison 200 m ² + terrain 2 148m ²	1 320 000 €	Route de Dorrea	UC
01/04/2026	Espace vert et voirie	236 972 €	Chemin Etxezaharreta	UE
01/04/2026	Maison 135 m ² + terrain 738 m ²	535 000 € + 25 000 €	Rue Xara Baita	UC
07/04/2026	Maison 119 m ² + terrain 657 m ²	565 000 € + 25 000 €	Ch. d'Erramundegia	1AUp
13/04/2026	Appartement 78,48 m ²	370 000 €	chemin Etxarren	Uca
13/04/2026	Local professionnel 94,54 m ²	160 000 €	rue Lanzelai	UY

Mme la Maire remercie l'assistance et clôt la séance à 22H20.